

LES CONSEILLERS

À votre écoute !

VOS RÉFÉRENTS DÉPARTEMENTAUX

Patrick AUGER
Responsable du pôle
Urbanisme, Agronomie, Eau, Environnement
07 63 45 23 41 / patrick.auger@correze.chambagri.fr

Romain SALLES
Chargé d'études en abreuvement
07 63 45 23 68 / romain.salles@correze.chambagri.fr

VOS ANTENNES DE PROXIMITÉ

 **ANTENNE DU PAYS DE BRIVE**
Immeuble Agriculture Services
9, Rue Jules Bouchet - Zone de Cana Ouest
19100 BRIVE LA GAILLARDE
Tél. 05 55 86 32 33
Courriel. brive.cda19@correze.chambagri.fr

 **ANTENNE DE TULLE - VALLÉE DE LA DORDOGNE**
Immeuble Consulaire Puy Pinçon
Avenue Albert Schweitzer - BP 30
19001 TULLE CEDEX
Tél. 05 55 21 54 60
Courriel. tulle.cda19@correze.chambagri.fr

 **ANTENNE DE LA VÈZÈRE**
1, rue des Fontaines
19140 SAINT YBARD -
Tél. 05 55 21 51 78
Courriel. st-ybard.cda19@correze.chambagri.fr

 **ANTENNE DE HAUTE CORRÈZE**
Immeuble Consulaire de l'Odine
Av. de la Résistance - 6, rue de Vigier
19200 USSEL
Tél. 05 55 46 78 46
Courriel. ussel.cda19@correze.chambagri.fr

La prestation

-  Pour tous les agriculteurs en production animale
-  Selon les besoins
-  Sur demande
-  État des lieux et propositions d'aménagement, avec schémas des projets
-  Un conseiller à votre écoute

CONTACT

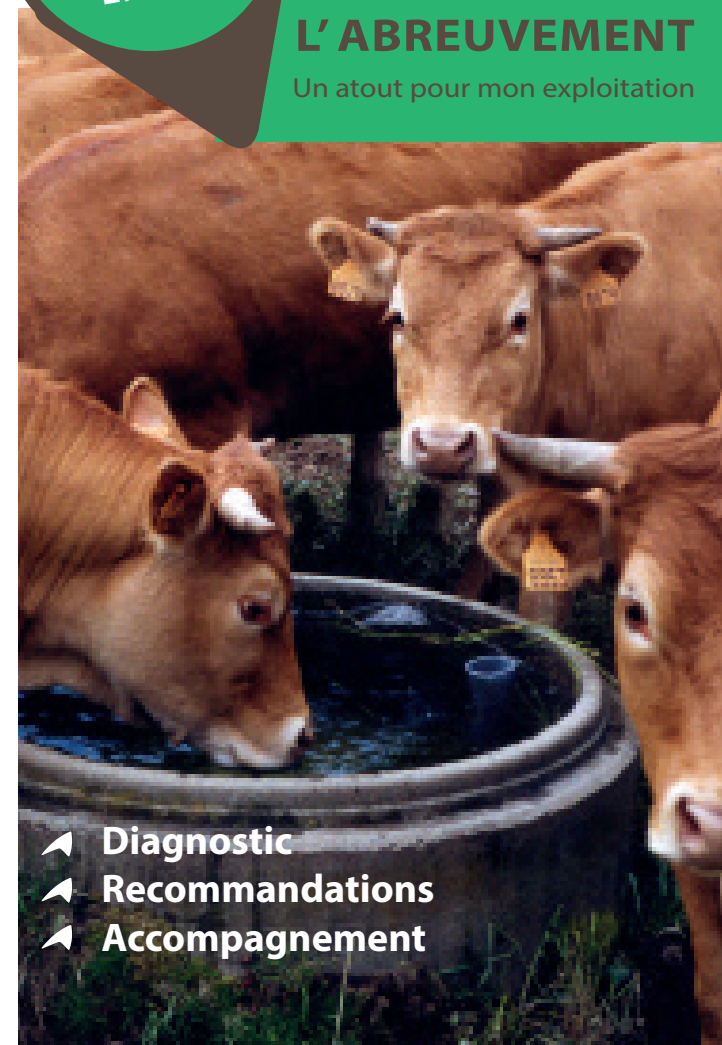
Chambre d'Agriculture de la Corrèze
Pôle Urbanisme, Agronomie, Eau, Environnement
Immeuble Consulaire - Puy Pinçon
Rue Albert Schweitzer - BP 30
19001 TULLE CEDEX
Tél. 05 55 21 55 52




ÊTRE
AUTONOME
EN EAU

Pôle Urbanisme, Agronomie,
Eau, Environnement

L'ABREUVEMENT

Un atout pour mon exploitation



-  **Diagnostic**
-  **Recommandations**
-  **Accompagnement**

VOS OBJECTIFS

- Assurer un accès optimal à l'eau pour les animaux, en termes de qualité et de quantité.
- Mettre en oeuvre des systèmes d'abreuvement fiables et durables, en optimisant leurs coûts et en respectant la réglementation.
- Valoriser la ressource en eau existante sur les parcelles, pour faciliter le travail au quotidien et faire des économies.
- Deux structures soutiennent financièrement l'abreuvement (non cumulable) :
 - > La région Nouvelle-Aquitaine, à hauteur de 40 %,
 - > Le Conseil Départemental de la Corrèze, à hauteur de 35%.

NOTRE PRESTATION



PHASE DIAGNOSTIC

> **Etape 1 / Préparation de la visite**

Analyse cartographique de l'exploitation et édition.

> **Etape 2 / Visite terrain de l'exploitation**

Analyse technique et réglementaire des possibilités d'aménagement pour l'abreuvement.

> **Etape 3 / Analyse des données**

Rédaction du diagnostic avec les préconisations d'aménagement, les aspects réglementaires et techniques pour la réalisation des travaux, les possibilités de financement.

PHASE TRAVAUX (selon options)

- **Hiérarchisation de la faisabilité réglementaire, technique et financière des projets d'abreuvement.**

- **Accompagnement dans la réalisation, le suivi et la réception des travaux.**

- **Définition des modalités de mise en oeuvre des travaux :**

Identifier les aménagements réalisables, prioriser les interventions en établissant un calendrier de réalisation, choisir les moyens à mobiliser en terme de prestataires (entreprises et fournisseurs).

OPTIONS PROPOSÉES selon le degré d'accompagnement pour la maîtrise d'oeuvre :

> **Formule 1** / Élaboration des plans d'aménagement.

> **Formule 2** / Élaboration des plans d'aménagement + appui administratif + aide dans la consultation et choix des entreprises pour la réalisation des travaux.

> **Formule 3** / Élaboration des plans d'aménagement + appui administratif + aide dans la consultation et choix des entreprises pour la réalisation des travaux + suivi et réception des chantiers + décompte des travaux.